

Procédures d'inscription en Master (M1 et M2) Année universitaire 2020-2021

La campagne de pré candidature précède la campagne d'inscription administrative *

PHASE 1 : E-candidature (obligatoire)

Dates : du 20 avril au 1^{er} septembre 2020

1. **Connectez-vous** sur :
<http://www.univ-antilles.fr/candidature>
2. **Pré-candidatez** dans la formation correspondant à votre choix
3. **Déposez** toutes les pièces justificatives demandées au format numérique (pdf, jpeg ou png- 5 mo maximum)
4. **Cliquez** sur l'onglet « transmettre ma candidature »
5. **Consultez régulièrement** votre courrier électronique pour suivre l'état d'avancement de votre pré-candidature.

PHASE 2 : Examen des dossiers par la commission d'admission

- 1- **Transmission de l'avis** de la commission par courrier électronique dans un délai de 2 mois
- 2- **Dès la réception** de la décision **Connectez-vous de nouveau** sur :

<http://www.univ-antilles.fr/candidature>

et **indiquez votre réponse** en cliquant dans l'onglet « confirmation » ou « désistement »

PHASE 3 : Inscription administrative

(obligatoire annuelle et individuelle) elle se réalise uniquement en ligne **à compter du mois de juillet 2020**

ETAPE 1 : Connectez-vous sur le site de l'Université des Antilles

<http://www.univ-antilles.fr>

ETAPE 2 : je dois m'acquitter de la CVEC (contribution de vie étudiante) sur :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

L'acquiescement de cette redevance m'ouvre l'accès à l'étape d'inscription.

ETAPE 3 : le paiement de la CVEC effectué, je peux faire mon « inscription administrative ».

1. Cliquez dans **Thème « ACCUEIL »** - bulle « **FORMATIONS** » puis onglet « **INSCRIPTION** », **s'inscrire** en **MASTER MEEF** (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation)

- Si vous avez fait des études à l'UA : **choisir 2 « réinscription »** - Saisir obligatoirement votre ancien numéro d'étudiant et votre date de naissance

NB : Tout étudiant ayant suivi une formation à l'UA possède un numéro d'étudiant sur un relevé de notes (rapprochez vous de la scolarité si le logiciel vous le réclame pour l'inscription)

- Si vous venez d'une autre université : **choisir 3 « inscription »** - Saisir votre numéro de dossier e-candidat précédé des caractères **UA**.

2. **Inscrivez-vous** dans La formation que vous avez préalablement confirmée.

3. **Payez** vos droits d'inscription en ligne

4. **Validez votre inscription** administrative en allant jusqu'à la page « fin de l'inscription »

5. **Numérisez et transmettez** les pièces attendues au format numérique à l'adresse suivante :

<http://www.univ-antilles.fr/pjweb>

ETAPE 4 : je fais mon « inscription pédagogique » en ligne

ETAPE 5 : j'active mon compte UA pour l'accès à mon espace numérique de travail (ENT).

NB : Une **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE** et une **INSCRIPTION PEDAGOGIQUE** à jour, vous donnent droit aux ressources de l'établissement (accès à la BU, aux applications telles qu'HYPERPLANNING ou MOODLE, mais aussi aux examens et à la délivrance de votre diplôme)

Votre inscription à l'établissement sera prise en compte quand le message « **votre demande d'inscription a bien été prise en compte** » sera affiché à l'écran.

La durée d'une inscription standard est d'environ 15 minutes.

Informations

Votre inscription sera prise en compte quand le message « **votre demande d'inscription a bien été prise en compte** » sera affiché à l'écran.

Avant toute inscription : veuillez vous munir des informations suivantes : INE ou BEA, n° de sécurité sociale et de votre carte de crédit si vous payez en ligne ; Pour les pré-candidatures « e-candidat », l'identifiant correspond à votre code e-candidat précédé des caractères EC ; soit un code du type ECXXXXXXX

* En cas de difficulté contactez le service de scolarité scol@espe-guadeloupe.fr